

---

# RAPPORT ANNUEL

---

## MAM SHORT TERM BONDS ESG

---

31 DECEMBRE 2021

---

Code LEI : 969500X7BIJ1WTZT3T58

Société de gestion : Meeschaert Asset Management  
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15  
Dépositaire : CACEIS Bank

**Publication des prix d'émissions et de rachats** : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

# SOMMAIRE

## **RAPPORT DE GESTION**

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	12
Déontologie	15

## **COMPTES ANNUELS** 19

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

## **COMPTES ANNUELS - ANNEXES**

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

---

# RAPPORT DE GESTION

---

---

## 1 – Orientation des placements

---

### CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**OPC d'OPC** : Moins de 10 % de l'actif net.

### OBJECTIF DE GESTION

MAM SHORT TERM BONDS ESG est un FCP dont l'objectif de gestion est d'obtenir une progression de sa valeur liquidative égale ou supérieure à celle de l'indice « Ester + 8,5 bps » capitalisé diminuée des frais de gestion en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence ; des comparaisons à l'indice « Ester + 8,5 bps » capitalisé restent cependant possibles à moyen terme.

L'indice Ester est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE. Il est basé sur des données fournies quotidiennement par les banques conformément au règlement sur les statistiques des marchés monétaires (MMSR) concernant des opérations en blanc en euro effectuées sur le marché monétaire au jour le jour (consultable sur <https://www.ecb.europa.eu/>).

Ticker Bloomberg : ESTRON

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 1) Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de MAM SHORT TERM BONDS ESG repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de Vigeo Eiris, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...

- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...

- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...

- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...

- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

#### a) Processus ESG

Le fonds pratique sur l'univers de départ (environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0) une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating  $\leq$  à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse  $<$  à 4 (échelle allant de 1 à 5)

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

#### *Intégration Positive*

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

#### b) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net :

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

## 2) Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : la gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché. Plusieurs types d'approches : une sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, un positionnement sur la courbe des taux et un choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 2
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0%-100% Pays hors OCDE : 0%-10%
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Néant

### **Actifs (hors dérivés intégrés)**

#### **- Titres de créances, instruments monétaires et obligations :**

le Fonds investira exclusivement en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles de type obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori et ce dans la limite de 100% de l'actif. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques, définis par la Société de Gestion. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise dans une fourchette de 0 à 2.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les produits de taux pourront, dans la limite de 20% de l'actif net, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

#### **- Actions :**

aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (y compris actions issues de la conversion des obligations convertibles).

#### **- Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : entre 0 et 10 % de l'actif net.**

La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net.

**La gestion de la trésorerie** sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et/ou OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle).

### **Instruments dérivés**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants:

#### **- Nature des marchés d'intervention :**

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - ◇ Action
  - ◆ Taux
  - ◇ Change
  - ◇ Crédit
  - ◇ Autres risques (à préciser)
  
- Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.
  - ◆ Couverture
  - ◇ Exposition
  - ◇ Arbitrage
  - ◇ Autres natures
  
- Nature des instruments utilisés :
  - ◆ Futures
  - ◆ Options
  - ◇ Swaps
  - ◇ Change à terme
  - ◇ Dérivés de crédit
  - ◇ Autres natures (à préciser)
  
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - ◆ Couverture du risque de taux
  - ◇ Couverture du risque de crédit
  - ◇ Couverture du risque actions
  - ◇ Couverture du risque de change
  - ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change (sans surexposition)
  - ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

### **Titres intégrant des dérivés**

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 10% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 10% de l'actif net.

### **Dépôts**

Néant.

### **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

### **Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM qu'elle gère est : la méthode de l'engagement.

## **PROFIL DE RISQUE**

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lequel le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

**Risque de taux** : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux remontent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit** : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

**Risque de perte en capital** : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux dérivés** : Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield »)** : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 20% au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque lié aux titres de créances subordonnés** : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

**Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de

durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Risques accessoires :** Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

**Risque lié aux obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux obligations contingentes :** Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

**Risque action :** le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents :** les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection**

Néant.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

1 an.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

**PriceWaterhouseCoopers Audit**

---

## 2 – Politique d'investissement

---

### a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

2021 ou la première année après une crise sanitaire qui a bouleversé les économies mondiales. L'annonce, début novembre 2020, par Pfizer puis Moderna du développement d'un vaccin très efficace contre les formes graves de Covid a accentué le rebond des marchés d'actifs risqués en fin d'année. Le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 s'ouvre donc dans la perspective d'une poursuite de la réouverture des économies et très rapidement, les marchés actions des pays développés retrouvent leur niveau pré-covid, avec une performance de +10% de l'Eurostoxx 50 au T1. Ce début d'année positif n'occulte pourtant pas les défis qui attendent les investisseurs en 2021 : l'évolution du virus, le déploiement de la vaccination et le redémarrage des économies.

Car l'un des faits marquants sur les marchés financiers fut le retour des craintes inflationnistes. Pour soutenir la croissance, les gouvernements des pays développés ont mis en place des plans de relance sans précédent. Soulignons notamment le plan Biden de relance sociale de 1900 milliards USD qui s'accompagnera d'un plan infrastructure. L'Europe s'est quant à elle dotée d'un plan de relance de 750 milliards d'Euros dont le déploiement s'organise progressivement. Quant aux Banques Centrales, elles maintiennent au S1 2021 leurs mesures de soutien monétaire inédit avec des programmes d'achat d'actifs de grande ampleur : 120Mds USD/mois par la FED et une enveloppe de 1850Mds Euro par la BCE à travers le PEPP. Les anticipations de forte croissance de l'économie mondiale, tirée par ces politiques budgétaires expansionnistes et le discours toujours très accommodant des banquiers centraux, s'accompagnent d'une hausse inédite des matières premières et d'une désorganisation des chaînes d'approvisionnement. L'inflation devient donc le thème de l'année 2021. Il est rapidement acté qu'elle atteindra des niveaux records pour les 30 dernières années. Mais son caractère transitoire fait débat, alimentant un cycle de volatilité sur les taux longs américains et, dans une moindre mesure, en Europe. Ainsi, le 10 ans US, à 0.90% en début d'année, a progressé au T1 de 80 bp pour atteindre un point haut à 1.74% en clôture le 31/03. Quant au 10 ans allemand, il a lui aussi progressé pour atteindre -0.10% au plus haut mi-mai, soit une hausse de 50bp par rapport au 1<sup>er</sup> janvier. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux longs ont ensuite évolué dans une fourchette de 50bp au gré des anticipations d'inflation et crainte de resserrement des politiques monétaires des banques centrales.

Aux risques inflationnistes se sont ajoutées de nouvelles vagues épidémiques. Le déploiement de la vaccination dans les économies développées s'est accéléré pour atteindre au S1 des niveaux de vaccination supérieurs à 50% de la population, permettant ainsi de réduire significativement les formes de cas grave et les contaminations. Sans pour autant y remédier totalement, ce qui s'est traduit par une troisième vague avec confinement au printemps en France. Des variants plus contagieux ont ensuite fait leur apparition avec notamment le variant Delta, responsable d'une quatrième vague, puis le variant Omicron en décembre qui lança la 5<sup>e</sup> vague, obligeant les gouvernements à accélérer la 3<sup>e</sup> dose de vaccination.

L'évolution des taux et les vagues successives de Covid ont été les principaux catalyseurs de la volatilité des marchés actions. Le régime de volatilité sur les marchés actions s'est nettement atténué à l'issue du T1 en dépit d'épisodes d'incertitudes entraînant ponctuellement les indices VIX (Vol S&P500) et V2X (Vol Eurostoxx50) sur des niveaux supérieurs à 20%. La progression de ces marchés a été notamment soutenue par les vagues de publications trimestrielles qui n'ont jamais déçu, confirmant à travers les communications des entreprises une reprise économique soutenue avec des PIB devant atteindre 6% de croissance en 2021 aux Etats-Unis et en Europe. A fin décembre, les indices actions européens et américains progressent ainsi respectivement de 24.10% (Eurostoxx50) et 28.68% (S&P), l'Europe étant pénalisée en fin d'année par la propagation inquiétante du variant Omicron. Les indices des marchés émergents, pénalisés

notamment par des marchés chinois décevants, terminent en revanche l'année en territoire négatif (-21.72%). Ex-Chine, leur performance est positive mais nettement en deçà des marchés occidentaux, à 8.55%.

Le marché du crédit a été épargné lors des 3 premiers trimestres par les épisodes de volatilité avec des primes Investment Grade oscillant dans une fourchette de 14bp. Les mouvements de taux n'ont pas suffi à affoler les investisseurs sur une classe d'actifs devenue un outil de politique monétaire pour la BCE. Ainsi, les primes de risque se sont établies en moyenne à 88bp par rapport aux emprunts d'Etat, ne suffisant pas à compenser le mouvement de hausse des taux. La performance de l'Investment Grade est négative en fin d'année à -1.02%. Ce qui n'empêcha pas le marché primaire d'être dynamique, même s'il est en retrait par rapport à 2020, avec 500Mds€ d'émissions. L'année fut logiquement plus volatile sur le High Yield avec une performance de 4% sur les 9 premiers mois. Ce marché fut ensuite pénalisé par un mouvement de hausse des taux brutale puis l'émergence du variant Omicron. Bilan, le High Yield Euro progresse de 3.35% en 2021, à la suite d'une année record en termes d'émissions, traduisant un intérêt croissant des investisseurs pour cette classe d'actifs. L'année 2021 confirme sur l'obligataire le développement des formats ESG, avec des émissions labellisées Green et Social qui ont doublé. Sans compter l'émergence d'un format resté jusqu'alors confidentiel : les Sustainability-Linked bonds, pour permettre à tout émetteur d'intégrer dans leurs émissions des objectifs de développement durable.

#### **b. Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.**

Pour accompagner cet environnement de reprise économique soutenue, nous avons privilégié les obligations privées aux obligations d'état. Le fonds a notamment profité de primes de risques attractives et d'un marché primaire dynamique. Conformément à son cahier des charges, le fonds est resté focalisé sur les titres d'échéances courtes. Si le fonds reste majoritairement investi sur des titres Investment Grade, il a également pris des positions sur des titres de la catégorie High Yield et des obligations hybrides ayant des dates de rappel proches. A titre accessoire, le fonds a utilisé des positions en futures sur taux d'intérêt afin d'exploiter au mieux la hausse de la volatilité sur les marchés obligataires.

#### **c. Perspectives - vision des possibilités futures de l'OPC.**

Les thèmes ayant animé 2021, à savoir l'évolution de l'épidémie et l'intensité des pressions inflationnistes, vont persister en 2022 et devraient à nouveau être des éléments décisifs sur les marchés en 2022. Cette nouvelle année commencera avec probablement de nouvelles restrictions à venir pour faire face au variant Omicron en attendant que la campagne de vaccination pour la 3<sup>e</sup> dose fasse ses preuves. Il faudra en outre scruter les prochaines publications d'inflation, ainsi que l'évolution des relations entre les Etats-Unis et la Chine. Parmi les autres risques identifiés, les élections en France peuvent être source de volatilité tout comme les tensions géopolitiques autour de l'Ukraine et Taiwan. La dynamique de reprise économique ne devrait toutefois pas s'essouffler à court terme avec des Banques Centrales attentives au moindre dérapage dans les publications macro-économiques et des plans de relance vont être progressivement déployés. Ce qui conforte notre optimisme pour les actifs risqués à l'aube de cette nouvelle année.

#### **Performance annuelle**

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM SHORT TERM BONDS ESG	C cap	+0.03%
MAM SHORT TERM BONDS ESG	D dis	+0.03%
MAM SHORT TERM BONDS ESG	I cap	+0.20%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -0.49% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas du résultat futur de l'OPC.

**Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (EUR) :**

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
OSTISR CSH EON-I	FR0010529743	20925700.22	11577384.9
ILIAD 25/11/2021 0.625	FR0013331188	1910661.79	2213436.36
BANQ FED CRD MUT 07/03/2025 0.01	FR0014006XE5	2096052	0
RYANAIR 15/08/2023 1.125	XS1565699763	1018390.41	1021676.03
CK HUTCHISON 17/10/2023 0.375	XS2056572154	1011493.15	1011634.38
JYSKE BANK A/S 02/09/2026 0.05	XS2382849888	1995860	0
HOLDING D'INFRAS 16/09/2025 0.125	XS2385389551	1596368	300222
FEMSA 20/03/2023 1.75	XS1378895954	1869972.44	0
GDF SUEZ ALLIANC 24/06/2023 5.75	FR0000475758	940822.47	898566.58
GOLDMAN SACHS GP 30/04/2024 0.446	XS2338355360	1816973	0

**Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)**

Néant.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**Changements intervenus au cours de l'exercice**

- Modification du nom du portefeuille: MAM SHORT TERM BONDS ESG
- Ajout article 8 SFDR
- Ajout du risque en matière de durabilité
- Changement d'adresse du siège de la société de gestion
- Mise à jour du nom du prestataire spécialisé ISR (ISS ESG)

**Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice**

Néant

**Réfaction**

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 10.26 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.00 €
- dont part non éligible à la réfaction : 10.26 €

---

## 3 – Déontologie

---

### **Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance**

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM ([www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) )

### **Empreinte Carbone**

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

### **Politique de sélection des intermédiaires**

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) à la rubrique Informations réglementaires.

### **Politique des droits de vote**

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

## **Règlement SFDR et TAXONOMIE**

### Article 8

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

#### *Notation extra-financière*

Au 31/12/2021, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 49.00 sur une échelle de 0 à 100.

#### *Règlement Taxonomie*

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Au jour de la publication du Rapport de Gestion, la Société de Gestion ne dispose pas des éléments nécessaires au calcul du % d'actifs investis alignés sur la Taxonomie. Elle s'engage à le produire et à le diffuser dès que possible. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.**

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert

- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
  - ✓ Présence ;
  - ✓ Performance individuelle.
  - ✓ Résultats de MAM
  - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- Eléments quantitatifs

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 266 k€.

- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€ .
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

# COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



**MAM SHORT TERM BONDS ESG**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2021**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2021**

**MAM SHORT TERM BONDS ESG**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM SHORT TERM BONDS ESG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## MAM SHORT TERM BONDS ESG

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## MAM SHORT TERM BONDS ESG

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

## BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>152 581 470,58</b>	<b>103 850 823,20</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>143 231 133,61</b>	<b>103 850 823,20</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	143 231 133,61	103 850 823,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>9 315 836,97</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 315 836,97	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>34 500,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	34 500,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>118 549,86</b>	<b>222 056,61</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	118 549,86	222 056,61
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>15 886,24</b>	<b>6 208 130,94</b>
Liquidités	15 886,24	6 208 130,94
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>152 715 906,68</b>	<b>110 281 010,75</b>

## BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	151 456 390,41	111 142 882,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,80	0,76
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-571 689,80	-2 090 710,16
Résultat de l'exercice (a,b)	1 521 074,95	1 035 920,57
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>152 405 776,36</b>	<b>110 088 093,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>34 500,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	34 500,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	34 500,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>275 630,32</b>	<b>192 917,07</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	275 630,32	192 917,07
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>152 715 906,68</b>	<b>110 281 010,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322	16 804 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	93,69	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	900,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 046 057,41	941 705,57
Produits sur titres de créances	0,00	641 447,39
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 046 151,10</b>	<b>1 584 052,96</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	28 596,16	29 676,53
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>28 596,16</b>	<b>29 676,53</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 017 554,94</b>	<b>1 554 376,43</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	681 839,56	468 756,82
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 335 715,38</b>	<b>1 085 619,61</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	185 359,57	-49 699,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 521 074,95</b>	<b>1 035 920,57</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :**

**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000982043 - MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D : Taux de frais maximum de 0,50% TTC (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management).

FR0011683077 - MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I : Taux de frais maximum de 0,30% TTC (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management).

FR0000982035 - MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM/FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management).

### **Commissions de surperformance**

15% TTC maximum de la surperformance positive du FCP au-delà de l'indice de référence

#### **Modalité de calcul de la commission de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et l'indicateur de référence ESTER + 8,5 bp, sur l'exercice. Des frais de gestion variables seront prélevés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable de l'OPCVM. La méthodologie de calcul des commissions de surperformance retenue est la méthodologie faisant référence à la comparaison de l'actif net avec l'actif net d'un fonds fictif reproduisant l'évolution de l'indice de référence. Ce calcul revient à comparer la performance de l'OPCVM avec un OPCVM fictif, ayant reçu les mêmes sommes (c'est à dire les mêmes souscriptions) que le fonds réel, ayant exactement le même nombre de parts en circulation que l'OPCVM réel, et réalisant une performance d'exactly l'indice de référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable de l'OPCVM selon le mode de calcul suivant :

- si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est positive et supérieure à l'indicateur de référence ESTER + 8,5 bp, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC de la différence entre la performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence ;
- si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance de l'indicateur de référence, la part variable sera nulle ;
- si, au cours de l'exercice, la performance de l'OPCVM, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure à la performance de l'indicateur de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative ;
- dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. La part acquise de frais de gestion variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue mensuellement.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance de l'indicateur de référence.

Au cas où depuis le début de l'exercice comptable de l'OPCVM, la progression de la VL avant frais de gestion variables serait inférieure à la hausse annuelle de l'indicateur de référence, il n'est pas constitué de provision pour frais de gestion variables.

La première période de référence commence le 02/01/2019 et prend fin à la dernière VL du mois de décembre 2019. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D	Distribution	Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion (à compter du 01/01/2013)
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>110 088 093,68</b>	<b>139 711 268,44</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	108 492 592,95	72 346 756,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-66 211 105,06	-101 328 372,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	352 169,00	322 000,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-831 295,74	-2 389 717,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 976,04	-4 751,72
Différences de change	0,00	0,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-851 861,79	346 582,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-809 899,59	41 962,20
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-41 962,20	304 620,17
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	34 500,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	34 500,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 056,02	-1 291,89
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 335 715,38	1 085 619,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>152 405 776,36</b>	<b>110 088 093,68</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 056 970,72	5,29
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 703 531,10	13,58
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	114 470 631,79	75,11
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>143 231 133,61</b>	<b>93,98</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	16 804 500,00	11,03
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>16 804 500,00</b>	<b>11,03</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	122 527 602,51	80,40	0,00	0,00	20 703 531,10	13,58	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 886,24	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	16 804 500,00	11,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 736 478,90	7,04	11 744 941,33	7,71	84 509 585,72	55,45	27 142 142,49	17,81	9 097 985,17	5,97
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15 886,24	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	16 804 500,00	11,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	48 233,15
	Dépôts de garantie en espèces	45 090,10
	Coupons et dividendes en espèces	25 226,61
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>118 549,86</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	99 989,32
	Frais de gestion fixe	54 653,34
	Frais de gestion variable	120 987,66
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>275 630,32</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-157 080,46</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	20 841,125	38 243 203,61
Parts rachetées durant l'exercice	-14 570,042	-26 731 771,41
Solde net des souscriptions/rachats	6 271,083	11 511 432,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 459,344	
<b>Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,784	-1 999,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1,784	-1 999,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	107,757	
<b>Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 738,814	70 249 389,34
Parts rachetées durant l'exercice	-3 789,036	-39 477 333,95
Solde net des souscriptions/rachats	2 949,778	30 772 055,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 623,090	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	401 218,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	51 884,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	16 648,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	601,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	109,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	0,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	159 031,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	36 413,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	15 931,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,80	0,76
Résultat	1 521 074,95	1 035 920,57
<b>Total</b>	<b>1 521 075,75</b>	<b>1 035 921,33</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	767 299,28	626 925,64
<b>Total</b>	<b>767 299,28</b>	<b>626 925,64</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 105,59	1 073,50
Report à nouveau de l'exercice	0,91	0,80
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 106,50</b>	<b>1 074,30</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	107,757	109,541
Distribution unitaire	10,26	9,80
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	752 669,97	407 921,39
<b>Total</b>	<b>752 669,97</b>	<b>407 921,39</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-571 689,80	-2 090 710,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-571 689,80</b>	<b>-2 090 710,16</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-312 521,82	-1 363 545,98
<b>Total</b>	<b>-312 521,82</b>	<b>-1 363 545,98</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-450,74	-2 338,95
<b>Total</b>	<b>-450,74</b>	<b>-2 338,95</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-258 717,24	-724 825,23
<b>Total</b>	<b>-258 717,24</b>	<b>-724 825,23</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>129 140 929,19</b>	<b>105 287 760,46</b>	<b>139 711 268,44</b>	<b>110 088 093,68</b>	<b>152 405 776,36</b>
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part C en EUR</b>					
Actif net	75 899 985,55	61 399 454,73	86 945 980,09	71 769 760,81	83 280 057,56
Nombre de titres	41 403,974	34 075,316	47 313,651	39 188,261	45 459,344
Valeur liquidative unitaire	1 833,15	1 801,87	1 837,65	1 831,40	1 831,96
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-51,23	-39,55	-13,60	-34,79	-6,87
Capitalisation unitaire sur résultat	42,68	32,16	14,81	15,99	16,87
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D en EUR</b>					
Actif net	384 138,47	174 633,31	148 252,09	122 724,88	119 708,71
Nombre de titres	325,787	154 313,000	130,765	109,541	107,757
Valeur liquidative unitaire	1 179,10	1 131,68	1 133,72	1 120,35	1 110,91
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-33,47	-24,97	-8,43	-21,35	-4,18
Distribution unitaire sur résultat	27,75	20,34	9,14	9,80	10,26
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
<b>Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I en EUR</b>					
Actif net	52 856 805,17	43 713 672,42	52 617 036,26	38 195 607,99	69 006 010,09
Nombre de titres	5 107,414	4 288,637	5 053,054	3 673,312	6 623,090
Valeur liquidative unitaire	10 349,03	10 192,90	10 412,91	10 398,13	10 419,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-288,89	-223,54	-77,05	-197,32	-39,06
Capitalisation unitaire sur résultat	261,34	202,52	101,42	111,05	113,64

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	2 000 000	1 995 440,00	1,31
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	1 000 000	999 120,00	0,65
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24-06-23	EUR	600 000	609 801,78	0,40
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 3.5% 30-09-24	EUR	500 000	505 304,44	0,33
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	900 000	938 204,14	0,62
VONOVIA SE 0.0% 01-09-23 EMTN	EUR	500 000	501 537,50	0,33
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 000 000	989 720,00	0,65
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	300 000	299 131,50	0,20
ZF NA CAPITAL 2.75% 27-04-23	EUR	600 000	629 643,78	0,41
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>7 467 903,14</b>	<b>4,90</b>
<b>AUTRICHE</b>				
RAIFFEISENLANDESBK 5.875% 11/23	EUR	1 000 000	1 106 071,44	0,73
RBIAV 6 10/16/23	EUR	1 000 000	1 119 420,68	0,73
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>2 225 492,12</b>	<b>1,46</b>
<b>BELGIQUE</b>				
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	500 000	514 501,40	0,34
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	400 000	398 611,15	0,26
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>913 112,55</b>	<b>0,60</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	2 000 000	1 973 749,73	1,30
NYKREDIT 0.25% 20-01-23 EMTN	EUR	1 200 000	1 208 046,49	0,79
NYKREDIT E3R+0.57% 02-06-22	EUR	800 000	801 464,00	0,53
ORSTED 2.25% 24-11-17	EUR	400 000	417 160,96	0,27
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>4 400 421,18</b>	<b>2,89</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	1 200 000	1 209 308,03	0,79
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 005 385,28	0,66
BBVA E3R+1.0% 09-09-23 EMTN	EUR	500 000	507 589,58	0,34
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 1.375% 10-04-24	EUR	500 000	519 614,28	0,34
EL CORTE INGLES 3.625% 15-03-24	EUR	600 000	619 986,97	0,41
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	500 000	501 669,65	0,32
SABSM 1 5/8 03/07/24	EUR	1 000 000	1 042 674,73	0,69
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>5 406 228,52</b>	<b>3,55</b>
<b>ESTONIE</b>				
LUMINOR BANK	EUR	800 000	810 823,48	0,53
<b>TOTAL ESTONIE</b>			<b>810 823,48</b>	<b>0,53</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	1 000 000	994 254,14	0,65
BECTON DICKINSON AND 1.0% 15-12-22	EUR	500 000	505 828,97	0,33
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	1 500 000	1 524 744,83	1,00
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	650 000	651 041,56	0,43
FIDELITY NATL INFORMATION 0.125% 03-12-22	EUR	600 000	602 054,75	0,39
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.7% 01-12-24	EUR	1 000 000	987 357,78	0,64
GOLD SACH GR E3R+1.0% 30-04-24	EUR	1 800 000	1 817 795,40	1,19

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	1 000 000	1 020 674,25	0,67
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	EUR	800 000	861 346,25	0,56
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	EUR	800 000	821 652,11	0,54
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	300 000	325 960,00	0,22
PVH EX PHIL V 3.625% 15-07-24	EUR	800 000	876 397,15	0,58
SEALED 4.5% 15-09-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 072 050,00	0,71
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>12 061 157,19</b>	<b>7,91</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD 0.0000010% 23-02-24 EMTN	EUR	400 000	400 052,00	0,26
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	500 000	527 765,41	0,35
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	900 000	970 704,62	0,64
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	1 100 000	1 091 216,50	0,71
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 000 000	1 001 030,00	0,66
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	2 100 000	2 096 183,61	1,38
BNP PAR E3R+0.62% 22-05-23	EUR	800 000	805 725,51	0,53
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	500 000	542 903,49	0,36
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	500 000	517 378,22	0,34
BPCE 4.625% 18/07/23	EUR	800 000	873 676,88	0,58
BPCE E3R+1.05% 09-03-22 EMTN	EUR	1 300 000	1 302 762,86	0,85
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 000 000	1 081 760,87	0,71
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	600 000	612 065,18	0,40
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	1 000 000	994 408,03	0,65
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	EUR	1 100 000	1 106 588,69	0,73
CNP ASSURANCES 1.875% 20-10-22	EUR	2 500 000	2 548 897,77	1,67
COFACE 4 1/8 03/27/24	EUR	800 000	897 642,30	0,59
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	900 000	965 806,50	0,63
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	1 000 000	1 045 899,17	0,68
CROWN EU HLD 0.75% 15-02-23	EUR	700 000	704 680,08	0,46
EDF 4.0% PERP	EUR	700 000	749 673,53	0,49
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	35 000	1 102 517,50	0,72
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	700 000	711 501,29	0,47
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	EUR	596 000	602 669,74	0,40
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	1 500 000	1 557 324,04	1,03
GECINA E3R+0.38% 30-06-22 EMTN	EUR	300 000	300 769,50	0,19
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	800 000	937 619,45	0,62
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	1 300 000	1 287 249,23	0,85
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 27-03-23	EUR	1 000 000	1 012 065,89	0,66
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	1 000 000	1 001 434,18	0,66
ILIAD 2.125% 05-12-22	EUR	1 000 000	1 014 481,58	0,66
INDIGO GROUP SAS 2.125% 16-04-25	EUR	500 000	534 315,82	0,35
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	500 000	525 245,10	0,35
LOXAM 3.5% 03-05-23	EUR	400 000	404 602,89	0,26
LOXAM 3.5% 15-04-22	EUR	600 000	610 674,33	0,40
ORPEA 2.625% 10-03-25 EMTN	EUR	500 000	532 892,67	0,35
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	400 000	427 481,56	0,28
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 000 000	1 022 265,34	0,67
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	400 000	397 750,00	0,26
PSA BANQUE FRANCE 0.75% 19-04-23	EUR	500 000	508 431,23	0,33

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	600 000	619 127,75	0,41
SG E3R+0.45% 06-03-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 005 030,00	0,66
SG E3R+0.85% 01-04-22 EMTN	EUR	1 000 000	1 001 907,69	0,66
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	400 000	436 916,58	0,28
SOCGEN 4 06/07/23	EUR	2 000 000	2 159 136,58	1,42
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	200 000	203 459,38	0,13
SOLVAY FINANCE 5.425% 31/12/99	EUR	500 000	544 706,20	0,36
SUEZ SA 2.875% PERP	EUR	500 000	531 737,23	0,35
TIKEHAU CAPITAL 3.0% 27-11-23	EUR	1 900 000	1 997 694,75	1,32
TOTALENERGIES SE 3.875% PERP	EUR	400 000	415 469,59	0,27
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	700 000	696 894,49	0,45
UNIBAIL RODAMCO ZCP 01/01/22	EUR	8 500	2 950 107,75	1,93
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	800 000	809 640,27	0,53
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	800 000	830 784,66	0,55
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>49 530 725,48</b>	<b>32,50</b>
<b>ILES VIERGES BRITANNIQUES</b>				
GLOBAL SWITCH HOLDINGS L 1.5% 31-01-24	EUR	1 200 000	1 234 746,49	0,81
<b>TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES</b>			<b>1 234 746,49</b>	<b>0,81</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 1.5% 29-03-23 EMTN	EUR	500 000	515 898,97	0,34
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	500 000	521 818,49	0,35
EIRCOM FINANCE 1.75% 01-11-24	EUR	500 000	503 518,75	0,33
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 27-01-23	EUR	1 500 000	1 499 895,00	0,98
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	200 000	200 388,56	0,12
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	1 000 000	1 006 393,29	0,66
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 247 913,06</b>	<b>2,78</b>
<b>ISLANDE</b>				
ARION BANK 0.625% 27-05-24	EUR	500 000	504 033,18	0,33
ARION BANK 1.0% 20-03-23 EMTN	EUR	1 200 000	1 223 292,25	0,80
<b>TOTAL ISLANDE</b>			<b>1 727 325,43</b>	<b>1,13</b>
<b>ITALIE</b>				
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	500 000	497 875,00	0,33
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	500 000	515 616,99	0,33
AZIMUT 2.0% 28-03-22	EUR	1 100 000	1 121 826,26	0,74
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	400 000	425 226,85	0,29
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	EUR	850 000	852 813,36	0,56
INTE E3R-4+1.9% 26-09-24	EUR	500 000	509 949,00	0,33
INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	EUR	1 000 000	1 122 635,27	0,74
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	500 000	499 350,00	0,33
NEXI 1.75% 31-10-24	EUR	500 000	510 328,06	0,34
PIRELLI C 1.375% 25-01-23 EMTN	EUR	800 000	818 363,12	0,54
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	1 000 000	994 115,00	0,65
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	EUR	2 000 000	2 008 905,47	1,31
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	400 000	431 589,95	0,28
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>10 308 594,33</b>	<b>6,77</b>
<b>JAPON</b>				
MIZUHO FINANCIAL GROUP E3R+0.5% 10-04-23	EUR	500 000	502 770,00	0,33
SOFTBANK GROUP 4.0% 20-04-23	EUR	900 000	928 464,50	0,61

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>1 431 234,50</b>	<b>0,94</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQUE 1 1/2 09/28/23	EUR	1 600 000	1 646 379,84	1,08
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 0.125% 20-10-23	EUR	1 500 000	1 498 777,91	0,98
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 2.0% 15-02-24	EUR	1 000 000	1 051 343,63	0,69
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE ZCP 01-04-24	EUR	1 000 000	997 925,00	0,65
CRYSTAL ALMOND SA RL 4.25% 15-10-24	EUR	1 000 000	1 030 906,39	0,68
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	248 000	262 143,37	0,17
EUROFINS SCIENTIFIC 2.875% PERP	EUR	1 350 000	1 381 884,60	0,91
HIGHLAND HOLDINGS SARL 0.000010% 12-11-23	EUR	1 000 000	1 001 355,00	0,66
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	900 000	913 990,32	0,60
LOGICOR FINANCING SARL 1.5% 14-11-22	EUR	500 000	506 252,95	0,33
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 24-03-25	EUR	400 000	398 375,78	0,26
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>10 689 334,79</b>	<b>7,01</b>
<b>NORVEGE</b>				
STOREBRAND LIVSFORSIKRIN TV 04/04/2043	EUR	500 000	566 263,97	0,38
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>566 263,97</b>	<b>0,38</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BANK 7.125% 07/22	EUR	1 300 000	1 393 791,62	0,91
ADRIA BIDCO BV 4.875% 01-07-24	EUR	1 000 000	1 035 265,42	0,68
ALLIANZ FIN II E3R+1.0% 22-11-24	EUR	400 000	410 450,31	0,27
CTP BV	EUR	1 000 000	1 012 145,68	0,66
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.125% 15-10-22	EUR	300 000	300 881,22	0,20
GAS NATU FENO 4.125% 30-11-49	EUR	200 000	208 149,33	0,13
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	600 000	643 364,26	0,42
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	1 000 000	999 808,29	0,66
JDE PEET S BV 0.0% 16-01-26	EUR	1 000 000	984 125,00	0,65
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13-09-23	EUR	1 000 000	1 003 351,99	0,66
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	1 000 000	998 115,00	0,65
MADRILENA RED DE GAS FIN 4.5% 04/12/2023	EUR	800 000	870 277,53	0,57
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	EUR	500 000	527 463,05	0,35
SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	EUR	400 000	400 468,00	0,26
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	EUR	400 000	423 780,52	0,28
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	1 300 000	1 441 641,32	0,95
TELEFO 5 7/8 12/31/49	EUR	500 000	571 831,27	0,38
TELEFONICA EUROPE BV 3.0% PERP	EUR	400 000	414 303,18	0,27
VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06-04-23	EUR	400 000	401 913,97	0,26
VONOVIA FINANCE BV E3R+0.45% 22-12-22	EUR	800 000	803 196,00	0,53
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>14 844 322,96</b>	<b>9,74</b>
<b>REPUBLIQUE DE COREE</b>				
LG CHEM 0.5% 15-04-23	EUR	1 300 000	1 312 767,87	0,86
<b>TOTAL REPUBLIQUE DE COREE</b>			<b>1 312 767,87</b>	<b>0,86</b>
<b>ROUMANIE</b>				
UNICREDIT LEASING CORP IFN SA 0.502% 18-10-22	EUR	800 000	804 450,21	0,53
<b>TOTAL ROUMANIE</b>			<b>804 450,21</b>	<b>0,53</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BRITISH 1.125% 10-03-23 EMTN	EUR	500 000	511 720,79	0,34
BRITISH TEL 1.0% 21-11-24 EMTN	EUR	500 000	509 950,24	0,34

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CASA LONDON E3R+0.6% 06-03-23	EUR	1 200 000	1 206 843,83	0,79
DS SMIT 2.25% 16-09-22 EMTN	EUR	800 000	814 404,66	0,53
FCE 1.615% 11-05-23 EMTN	EUR	1 400 000	1 443 757,96	0,95
HSBC E3R+0.5% 05-10-23 EMTN	EUR	500 000	501 522,50	0,33
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	1 700 000	1 739 116,95	1,14
NATWEST MKTS 1.0% 28-05-24	EUR	500 000	515 304,90	0,34
VIRGIN MONEY UK 0.375% 27-05-24	EUR	500 000	503 320,41	0,33
VODAFONE GROUP 3.1% 03-01-79	EUR	600 000	620 315,96	0,40
WPP FINANCE 2013 E3R+0.45% 20-03-22	EUR	800 000	800 440,00	0,53
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>9 166 698,20</b>	<b>6,02</b>
<b>SUEDE</b>				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 13-09-23	EUR	600 000	631 006,60	0,41
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.75% 14-01-25	EUR	500 000	525 195,27	0,34
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23	EUR	1 000 000	1 009 967,88	0,66
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	350 000	377 259,20	0,25
VERISURE HLD AB 3.5% 15-05-23	EUR	1 000 000	1 012 048,33	0,67
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	500 000	526 140,86	0,34
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>4 081 618,14</b>	<b>2,67</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>143 231 133,61</b>	<b>93,98</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>143 231 133,61</b>	<b>93,98</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	867	9 315 836,97	6,11
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 315 836,97</b>	<b>6,11</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>9 315 836,97</b>	<b>6,11</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>9 315 836,97</b>	<b>6,11</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
XEUR FGBS SCH 0322	EUR	-150	34 500,00	0,03
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>34 500,00</b>	<b>0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>34 500,00</b>	<b>0,03</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>34 500,00</b>	<b>0,03</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-34 500	-34 500,00	-0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-34 500,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>Créances</b>			<b>118 549,86</b>	<b>0,08</b>
<b>Dettes</b>			<b>-275 630,32</b>	<b>-0,18</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>15 886,24</b>	<b>0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>152 405 776,36</b>	<b>100,00</b>

Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part D	EUR	107,757	1 110,91	
Parts MAM SHORT TERM BONDS ESG Part I	EUR	6 623,090	10 419,00	



